



Le 19 janvier 2021

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAL DU 08 FÉVRIER 2021

Conformément à l'article L1122-13 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la SEANCE du CONSEIL COMMUNAL qui aura lieu le **Lundi 08 février 2021 à 20 heures 00** à la Salle des Fêtes de FROIDCHAPELLE.

ORDRE DU JOUR :

Comité de Mémoire de Froidchappelle – présentation.

1. 2.073.512 : - Convention d'occupation entre la commune de Froidchappelle et la SPGE portant sur une partie de la parcelle de terrain sise rue du Moulin à Froidchappelle en vue d'y aménager un point d'apports volontaires (conteneurs enterrés) – approbation.
2. 1.778.5 - Plan Habitat permanent - Deuxième avenant à la convention de partenariat 2014-2019 - Approbation.
3. 1.778.5 : - Plan HP - Reconversion des parcs résidentiels en zones d'habitats verts - Désignation de l'auteur de projet chargé de réaliser un avant-projet complet. Approbation des conditions et du mode de passation.
4. 1.811.111.5 : - Eclairage public - AIESH - rue de Froidchappelle - placement d'un point lumineux - devis - approbation.
5. 1.855.3 : - asbl Panathlon - convention 2021 - approbation.
6. 2.082.3 : - Personnel communal - jury d'examen - membres extérieurs - indemnités 2021 - Octroi - décision.
7. 1.82 – Groupe d'Action Locale de la Botte du Hainaut - Représentant effectif à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration : démission et remplacement – décision.
8. 1.851.121.5 : - Enseignement 2017/2018 - Augmentation du cadre en maternel (1/2 emploi) à l'école communale de Fourbechies, le 18 janvier 2021 - ratification.
9. 1.851.12 : - Situation dans les écoles communales au 15/01/2021
10. 2.077 : - Décisions des autorités supérieures/de tutelle - communication.
11. 2.075.1.077.7 : - Conseil communal du 28 décembre 2020 - procès-verbal - approbation.

HUIS CLOS

12. 1.851.11.08 : - Personnel enseignant - ratification des décisions du Collège communal.
13. 2.087.3 – Personnel communal – directrice générale. Admission à la pension de retraite – décision.
14. 2.087.3 – Personnel communal – employée d'administration statutaire. Admission à la pension de retraite - décision.

Par ordonnance :

La Directrice Générale,

Anne AELGOET.



Le Bourgmestre,

Alain VANDROMME.